

### **Visioconférence SANEER/SD-ERPC du 30 avril 2020**

- - -

### **Projet de plan de reprise de l'activité examen de la DSR**

Fidèles à notre engagement de transparence, nous vous avons révélé les grandes lignes du processus du plan de reprise envisagé par la DSR (voir édito précédent). Le 22 avril dernier, il n'était pas possible de dater les différentes échéances prévues à ce projet. L'intervention du Premier ministre le 28 avril à l'Assemblée nationale permet d'envisager et de dater les différentes étapes de la reprise de l'activité examen pour la DSR.

Le SANEER a rappelé que sa seule préoccupation est la sécurité sanitaire. Les mesures de protections de la DSR conditionneront la reprise de l'activité examen par les IPCSR. Si ces mesures étaient jugées insuffisantes, il ne saurait être question de mettre en danger la santé des IPCSR. La question des masques, des tests préalables, de l'hygiène sur les centres d'examen sont des éléments incontournables pour les IPCSR et le SANEER.

Nous avons rappelé nos propositions/préconisations et en particulier celles relatives aux centres d'examens non équipés. Pour le SANEER, l'absence de commodités, l'impossibilité, de par la fermeture des restaurants et cafés, de se restaurer ne permet pas leur ré-ouverture, sauf à aménager fortement la journée de travail des IPCSR devant les desservir.

Pour tout ce qui concerne les mesures de protection, une visioconférence aura lieu lundi avec la conseillère santé de la DSR, le Dr Gallot, et le DISR par intérim, M. Julliard.

Comme l'a précisé le Premier ministre, la décision du dé-confinement sera prise le 7 mai prochain. En fonction des indicateurs, les départements seront classés en rouge ou vert.

Le projet de plan de reprise prévoit :

Projet plan de reprise de l'activité - DSR			
Département vert			
Période	Activité IPCSR	Réduction d'unités	Précision
Du 11 au 15 mai	Réunion technique, entretien pro, réforme examen moto, appropriation des gestes barrières, etc.. par groupe de 10 personnes maximum sous réserve que la configuration de la salle de réunion le permette		
Du 18 au 29 mai	Examens moto	Moto de 42 à 32 unités	Ces réductions d'unités seront évaluées régulièrement par la DSR (après une semaine en examen B), afin dévaluer le temps consacré aux mesures sanitaires. L'objectif est de revenir à une situation normale
	Examens PL	-1 unité	
Au 1er juin	Examens B	-1 unité	
Département rouge			
Dans ces départements, la reprise de l'activité examens est assujettie à l'accord des préfets, tant pour les examens moto et PL le 18 mai, que pour les examens B au 1er juin			

**Le SANEER a fait savoir son opposition à ce que le préfet d'un département, classé rouge, puisse seul, décider de la reprise de l'activité examen. De plus, l'activité ne reprendra à la seule condition que les IPCSR et DPCSR et leur syndicat approuvent les mesures de protection préconisées et leur efficience sur le terrain.**

Christophe Nauwelaers  
 Secrétaire général  
 UNSA-SANEER



UNSA-SANEER  
 Préfecture de l'Essonne  
 Boulevard de France  
 91000 ÉVRY

